Par exemple, pendant le premier trimestre de cette année, nous avons constaté que l'Imperial Oil avait augmenté ses bénéfices de 100 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière. Elle a augmenté ses bénéfices de façon fantastique et cela à un moment où le pétrole ne coûtait que \$4 à Edmonton. Maintenant, le prix est monté à \$6.50 et au cours des prochaines années, nous allons voir ces compagnies réaliser des bénéfices incroyables. Une fois encore, cela fait partie de la stratégie industrielle qui va de pair avec cette mesure législative.

Il y a plusieurs amendements de proposés au bill, mais il y a une chose dont j'aimerais parler brièvement car cela touche une petite compagnie de ma circonscription de Kootenay-Ouest. Je veux parler d'un article importé au Canada. J'aimerais que le ministre étudie cette situation car il y aurait peut-être lieu d'apporter un nouvel amendement au bill à l'étude lors de l'étape du comité. A Kootenay-Ouest, nous avons une usine de scies à chaîne qui exporte 85 p. 100 de sa production dans plus de 20 pays du monde. Environ 20 p. 100 de cette production s'en va en Europe, 10 p. 100 dans des pays du Pacifique et le reste va aux États-Unis.

La valeur totale des exportations de cet article dépassera 4 millions de dollars cette année; c'est donc un élément important de notre économie et de nos exportations totales de produits manufacturés. Moins de 15 p. 100 des matières premières utilisées par cette fabrique sont de provenance étrangère. Cette compagnie a réussi à faire concurrence aux autres fabricants.

Toutefois, un problème se pose à l'égard de l'importation de certains éléments utilisés dans la fabrication de ces scies à chaîne et j'estime que cela fait injustement tort à cette compagnie. Je veux parler des pistons importés par la compagnie pour la fabrication de sa scie. Le problème c'est que les catégories et les classes de marchandises établies pour les droits d'importation sont beaucoup trop vastes. L'établissement de classes permet sans doute un certain contrôle, mais cela englobe trop de choses. La fabrication des pistons au Canada est plutôt limitée, mais à cause de cela, on a considéré que cette marchandise était assujettie aux droits de douane. Je veux évidemment parler des pistons importés par cette compagnie.

Cette fabrique de scies à chaîne s'est récemment renseignée auprès de 50 fournisseurs possibles au Canada et a découvert que le gros de la production de pistons au Canada provient exclusivement ou de leurs concurrents ou de gens dans des domaines différents. Les entreprises non captives ne sont pas assez bien équipées pour produire aux grands niveaux requis puisqu'elles sont ou de très petites entreprises ou bien s'occupent plutôt des pièces de rechange que de l'équipement d'origine. Les prix demandés pour l'usinage de ces pistons étaient de cinq à dix fois supérieurs à ceux des fournisseurs non canadiens et le prix d'achat était de trois à sept fois plus élevé que celui des fournisseurs étrangers. Ces différences de prix rendent le produit non concurrentiel au Canada.

Il faudrait étudier de près l'opportunité d'établir des tarifs de protection pour l'industrie canadienne de façon à venir en aide à ce genre d'entreprise. Le résultat net pour cette compagnie est qu'elle paie un droit d'importation important sur certains composants qu'elle ne peut obtenir au Canada, ce qui fait augmenter le coût ultime du produit

Licences d'exportation et d'importation «-Loi

fabriqué qui se vend surtout sur le marché d'exportation. Inutile de dire que cela rend la concurrence sur le marché étranger d'autant plus difficile.

Je ne vois absolument pas ce qui empêche le ministère d'apporter des changements à la loi ou aux règlements pour remédier à ce problème. Peut-être un permis d'importation annuel, renouvelé tous les ans, suffirait-il et protégerait-il encore les compagnies canadiennes qui pourraient finir par se lancer dans ce secteur de fabrication. D'ici là, je crois que cette compagnie devrait pouvoir obtenir un permis d'importation.

Il y a d'autres produits qui entrent également dans cette classe injuste de droit. On pourrait donner des exemples de matériel de fabrication assujetti à des droits d'importation importants bien qu'on ne fabrique pas de matériel semblable ici. C'est la raison pour laquelle j'attire l'attention du ministre sur cette question et que je l'invite à remanier la loi peut-être plus en profondeur que les quelques amendements qu'offre ce bill.

• (1610)

En terminant, je dirai que je suis convaincu que le ministre et le comité ne manqueront pas de tenir compte des points que j'ai soulevés et qu'ils proposeront quelque amendement ou formuleront quelque idée de façon à améliorer tout au moins la situation difficile avec laquelle cette compagnie de Kootenay-Ouest est aux prises. Je dirai encore une fois mon intention d'appuyer cette mesure que je crois bonne, d'autant plus qu'elle restreindra l'exportation de nos matières premières. J'espère que le ministère responsable va veiller, pour ce qui est de l'exportation de nos matières premières, à ce que les intérêts futurs des Canadiens soient entièrement protégés.

M. Dan Hollands (Pembina): Prenant la parole pour traiter de ce bill qui tend à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation, je dirai que certains de ses articles ne laissent pas de m'inquiéter. J'estime qu'il y a lieu de les examiner dans le moindre détail, et d'obtenir des explications sur certains d'entre eux.

Je veux parler notamment de l'article 2 (a.1) qui se lit comme suit:

a.1) appuyer une mesure prise en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, en limitant l'importation sous quelque forme d'un article semblable à un article produit ou commercialisé au Canada dont les qualités sont fixées ou déterminées en vertu de cette loi;

Les notes explicatives de l'article 5(1) précisent:

Le gouverneur en conseil peut établir une liste de marchandises, appelée «liste de marchandises d'importation contrôlée», comprenant tout article dont, à son avis, il est nécessaire de contrôler l'importation pour l'une quelconques des fins suivantes, . . .

Devons-nous conclure d'après le bill que s'il y a pénurie d'un certain produit au Canada, nous pourrons contrôler l'importation de ce produit au Canada? S'il y a un excédent, comme c'est actuellement le cas pour le porc, ce qui a fait baisser le prix du porc au Canada à un niveau qui est presque désastreux pour l'industrie, est-ce que cela influera sur l'exportation de cette denrée au Japon? La province de l'Alberta a l'habitude de s'adresser aux autres marchés du monde afin de trouver un acheteur à long terme en fonction des frais de production en Alberta pour bon nombre de nos produits agricoles excédentaires.